

FONDS SOCIAL DE L'HABILLEMENT COURS DE FORMATION SYNDICAUX OUVRIERS



Demande de remboursement du salaire payé par l'employeur

(Exécution de la CCT du 26/05/1997 concernant la formation et information sociale, modifié par la CCT du 28/04/1999)

Case 1

A remplir par le syndicat

L'organisation des travailleurs : Nom :
(cachet) Adresse :

déclare que:
Nom et prénom:
Adresse:
N° du registre national:

A suivi des cours de formation dont question à la CCT aux dates suivantes:.....

Faites le: Signature autorisé

.....
(Nom & Fonction)

Case 2

A remplir par l'employeur

L'employeur est affilié au Fonds Social de Garantie pour l'Industrie de l'Habillement et de la Confection
(cachet)

sous le n°:

déclare avoir payé pour les jours d'absence précités à l'ouvrier(ère) prénommé(e), occupé(e) en tant que
(fonction) à un salaire brut (y compris les primes payées par heure) de€.

un montant de :

..... (salaire horaire brut) x (heures d'absence) x 1.75 + =€

(Cotisation patronal chèques-repas)

L'employeur demande de verser le remboursement à son compte N°.....

Pour accord, Date

Signature de l'ouvrier(ère), Signature autorisée par l'entreprise,

.....
(Nom & Fonction)

POUR LE REMBOURSEMENT, CE DOCUMENT EST A TRANSMETTRE PAR L'EMPLOYEUR AU :
FONDS SOCIAL DE L'HABILLEMENT, Leliegarde 22 à 1731 Zellik

Les cotisations ONSS sont dues sur l'indemnité brut payée par l'employeur. Les jours au cours desquels un cours de formation a été suivi et pour lesquels une indemnité a été payée sont à renseigner aux relevés de salaires ONSS comme des "jours de travail" et non comme des "jours assimilés".